

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE ELISATH POUR LA MAINTENANCE DE LA PISCINE LES 3 ILETS DE PONT-AUDEMER ALLANT DU 22/09/2026 AU 21/09/2029.

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDÉRANT que la maintenance du logiciel métier et du matériel gérant les entrées / sorties est essentielle au bon fonctionnement de la piscine les 3 Îlets de Pont-Audemer.

CONSIDÉRANT que la maintenance ne peut-être qu'assurée par le prestataire ayant fournit et installé le logiciel.

La Présidente décide de signer la proposition financière de la société ELISATH 10 rue Claude Erignac, 54850 MESSEIN, France, d'un de 4900 € HT, soit 5880 € TTC par an. Le contrat sera tacitement renouvelé jusqu'au 21/09/2029.

Fait à Pont-Audemer, le 4 septembre 2026

La Présidente



Carole DE ANDRES

